

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 11 décembre 2025

Date et heure de la séance : 17 décembre 2025 à 18h30.

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 9

Absent : 1

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRES - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Damien BONJEAN procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER procuration à M. Hervé PRONONCE - M. José MAGALHAES procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Pierre MESURE procuration à Mme Christel MARCENAY - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à Karine VALLUY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Sylvie PARIS.

Absent : M. Nicolas BERNARD

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°25/12/17/016

OBJET : Vente de la parcelle AI n°215 (Rue de Maupertuis).

M. PRESLE fait part au Conseil Municipal de l'opportunité de vendre une parcelle communale située rue de Maupertuis et ne présentant aucun intérêt public particulier pour la commune.

M et Mme Alain et Catherine MARTINEZ domiciliés 22 rue de Maupertuis souhaitent agrandir leur propriété et pour ce faire acquérir la parcelle AI 215 (annexe 1).

D'une surface d'environ 240 m², sa valeur vénale estimée par le service des Domaines (annexes 2 et 3) s'élève à 18 000 €.

M. et Mme MARTINEZ s'engagent donc à acquérir la parcelle AI 215 au prix de 20.000 € (annexe 4), à prendre en charge les frais de notaire pour l'acte de cession, tout acte de construire pour agrandir leur terrain et tout acte éventuel de bornage du terrain.

S2LO

Vu l'avis favorable émis par la commission « urbanisme » lors de sa séance du 9 décembre 2025,

Le Conseil Municipal est invité à :

- Approuver la vente de la parcelle communale cadastrée AI 215, d'une superficie d'environ 240 m², à Monsieur et Madame Alain et Catherine MARTINEZ,
- Fixer le prix de cession à 20 000 €, conformément à l'offre des acquéreurs, et sous réserve de leur prise en charge des frais de notaire, de bornage éventuel et de construction,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué à l'urbanisme, à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour formaliser la vente de la parcelle AI 215 et à signer tous les actes et documents en résultant.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte à L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,

Karine VALLUY

Le Maire,

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE	
Publié le 18 décembre 2025 Reçu en préfecture le 18 décembre 2025	
La Directrice Générale des Services, Caroline SOULIGOUX.	